



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LPI

Livret Parcours Inclusif

**Création d'un Programme Personnalisé
de Réussite Éducative (PPRE)**

Table des matières

1	Préambule.....	3
2	Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE).....	4
2.1	Objectif du PPRE	4
2.2	Modalités.....	4
3	Les étapes	5
3.1	Création d'un PPRE ?.....	5
3.2	Tableau des tâches.....	5
4	Création d'un PPRE.....	6
4.1	Sélection du livret	6
4.2	Création du PPRE	7
4.3	1 ^{ère} étape : Informations préliminaires	8
4.4	2 ^{ème} étape : Points d'appui.....	9
4.5	3 ^{ème} étape : Les difficultés	11
4.6	4 ^{ème} étape : La mise en œuvre	12
4.7	Finalisation du PPRE.....	17
4.8	Que faire après.....	18

1 Préambule

Les profils utilisateurs

Utilisateurs :

- Chef d'établissement et adjoint (secondaire)
- Directeur d'école (primaire)
- Enseignant « responsable » : Professeurs du 1er et du 2nd degrés publics et privés sous-contrat
- Enseignant « contributeur » : Professeurs du 1er et du 2nd degrés publics et privés sous-contrat

Les fonctionnalités en fonction du profil utilisateur

Thème	Macro-Fonctionnalités	Chef d'établissement /Directeur d'école	Enseignant « responsable »	Enseignant « contributeur »
PPRE	Créer/Editer des dispositifs	X	X	
	Générer un document			Lecture seule
	Consulter un document (finalisé)			X
	Télécharger un document			X

2 Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

2.1 Objectif du PPRE

Le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est une modalité de prise en charge de la difficulté scolaire. Il répond aux objectifs d'assurer une scolarisation de qualité à tous les élèves et la prise en compte de leurs singularités.

Le PPRE concerne les élèves qui risquent de ne pas maîtriser certaines connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement, il peut donc également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces mais en difficulté scolaire.

Ce dispositif d'aide pédagogique de courte durée est formalisé dans un document écrit qui matérialise les engagements pris entre l'élève, sa famille et l'équipe éducative.

Ce plan coordonné d'actions fixe les objectifs, les modalités pédagogiques, les échéances et les modes d'évaluation.

Le document formalisant le PPRE et les bilans des acquis sont des éléments importants du dossier scolaire de l'élève et doivent permettre un suivi pédagogique efficace.

2.2 Modalités

Pour l'élève :

- maîtriser les compétences du socle afin de tirer profit des situations pédagogiques rencontrées en classe ;
- réduire l'écart entre les compétences acquises et celles visées par le socle commun à la fin de chaque cycle ;
- améliorer l'estime de soi.

Pour l'équipe pédagogique et éducative :

- conduire l'élève à donner le meilleur de lui-même en individualisant son parcours scolaire ;
- redonner du sens aux apprentissages de l'élève ;
- prendre en compte l'origine des difficultés et y apporter des solutions en termes de points d'appui ou de compétences, même partielles ;
- impliquer l'élève et associer la famille. L'adhésion, la confiance et la participation de l'enfant et de sa famille sont déterminantes pour la réussite du programme.

Pour les responsables légaux :

- participer aux constats et diagnostics pour donner une vision globale de la situation de l'élève ;
- être associés à la scolarité de leur enfant ;
- comprendre la démarche de travail pédagogique et éducatif de l'équipe enseignante et instaurer une logique de coéducation
- être des acteurs de la scolarité de leur enfant en s'associant aux décisions éducatives (reconduction, adaptation, interruption) puisque le PPRE ne peut être mis en place sans leur accord.

3 Les étapes

3.1 Création d'un PPRE ?

Le PPRE peut être mis en place à tout moment de l'année scolaire, en fonction des besoins de votre enfant.

À l'école primaire, les évaluations de CE1 et de CM2 permettent notamment de détecter les difficultés d'un élève. Les échanges d'informations entre les enseignants lors des conseils de maîtres et de cycle permettent aussi de repérer ces difficultés. Au collège, les difficultés d'un élève sont notamment détectées lors des conseils de classe. Le PPRE est automatiquement mis en place en cas de redoublement.

L'identification des besoins de l'élève repose sur des éléments recueillis tout au long et à tous moments de sa scolarité :

- à partir de la fiche de liaison du cycle 3 (CM2-Collège), un dispositif, dit PPRE "passerelle" peut être proposé pour faciliter l'adaptation en sixième d'un élève fragile ;
- lors des conseils de classe, de cycle ou du socle ;
- par les enseignants, à tout moment de l'année, pour les situations nouvelles et problématiques ;
- par un dispositif de veille et de suivi de l'établissement, notamment pour les objectifs d'amélioration du comportement, portés par certains PPRE.

3.2 Tableau des tâches

N°	Tâche réalisée	Acteurs	Observations
1	Identifier le besoin de l'élève	Enseignants	L'identification du besoin de mise en place d'un PPRE peut se faire à tout moment de l'année, mais les conseils de cycle / de classe / de maîtres, sont des temps privilégiés.
2	Valider la mise en place de PPRE	Chef d'établissement ou directeur d'école	Une fois la mise en place validée, l'autorisation est transmise au professeur principal pour rédaction.
3	Rédiger le PPRE	Enseignants, responsables d'élèves et élèves	La PPRE est rédigé en quatre parties : Points d'appui / difficultés / objectifs / moyens. La rédaction se fait par l'équipe pédagogique. Il est recommandé d'associer les responsables de l'élève.
4	Organiser une réunion d'échange autour du PPRE	Chef d'établissement ou directeur d'école, enseignants, responsables d'élèves, élèves, toute personne concernée par la mise en place du PPRE	Au cours de la réunion, les aménagements prévus sont discutés. Les signatures du directeur d'école ou chef d'établissement, du/des professeur(s), de l'élève et de ses responsables sont prévues dans le nouveau formulaire. La signature de la famille est souhaitable mais non obligatoire.
5	Mettre en œuvre les aménagements prévus par le PPRE	Enseignant, partenaires éventuels	La durée du PPRE est variable selon le type de PPRE : un PPRE classique est prévu sur une période de 6 semaines, tandis que les PPRE « passerelle » et « maintien » peuvent aller jusqu'à 1 an.
6	Evaluer le PPRE	Chef d'établissement ou directeur d'école, enseignants, responsables d'élèves, élèves, toute personne concernée par la mise en place du PPRE	Lors de l'évaluation, l'enseignant apprécie les progrès de l'élève en fonction de l'atteinte des objectifs fixés initialement. Une bonne pratique consiste à transmettre le document de PPRE aux responsables de l'élève après l'évaluation.
7	Clore ou renouveler le PPRE, ou orienter vers un autre dispositif	Chef d'établissement ou directeur d'école, Enseignants, Responsables d'élèves, Elèves	Le PPRE est un dispositif temporaire : il s'arrête en cas d'atteinte des objectifs. Dans le cas d'une non atteinte des objectifs, il peut être renouvelé ou un autre dispositif peut être mis en place.

4 Création d'un PPRE

Cette fonctionnalité n'est disponible que pour le chef d'établissement, le directeur d'école et l'enseignant responsable.

Thème	Macro-Fonctionnalités	Chef d'établissement /Directeur d'école	Enseignant « responsable »
Création	Créer un PPRE	X	X

4.1 Sélection du livret

(Voir fiche métier créer/rechercher un livret)

Le livret de l'élève concerné doit être préalablement sélectionné :

Ecole maternelle publique Saint-Malo 7 livret(s)

Rechercher Responsable Non responsable Action en cours Pas d'action en cours

MAF On clique sur le livret concerné Classe Enseignant responsable Dispositifs

MARTIN H Cours préparatoire Ch

LIVRET DE NOM PRÉNOM

Enseignant responsable : Nom Prénom Gérer le livret

Informations de l'élève

Numéro de livret XX
Nom Lon
Prénom Lon
Date de naissance JJ m
Etablissement Lon
Classe Lon
Date de création JJ m

[Consulter >](#)

Aménagements pédagogiques sélectionnés

- Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage
- Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle, etc.)
- Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)
- Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes
- Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques
- X autres éléments...

[Voir ou modifier les aménagements pédagogiques >](#)

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Programme personnalisé de réussite éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PPRE

Cliquer ici

+ Créer un PPRE

4.2 Création du PPRE

[← Quitter la création du PPRE](#)

Avancement dans les étapes **CRÉER UN PPRE**

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés Mise en oeuvre

Informations préliminaires | Veuillez renseigner les informations préliminaires à l'élaboration d'un PPRE

Informations préliminaires

Type du PPRE

Durée envisagée

 semaine(s)

Informations des participants à l'élaboration du PPRE

① Pour renseigner un participant, tous les champs du tableau doivent être saisis.

Nom	Prénom	Fonction		
A	Ale	Directeur / Chef d'étab	▼	
P	Gal	Professeur	▼	Veillez préciser la matière
D	Pie	Élève	▼	
D	Ma	Responsables légaux	▼	
N	Pré	Choisissez un élément	▼	
+ Ajouter un participant				

Enregistrer

4.3 1^{ère} étape : Informations préliminaires

La 1^{ère} étape consiste à renseigner :

- Le type de PPRE : le choix se fait parmi les PPRE ci-dessous :

PPRE - remédiation en cours d'année

PPRE - accompagnement, passage au niveau supérieur ou maintien exceptionnel

PPRE - passerelle (GS-CP)

PPRE - passerelle (CM2-6^{ème})

- La durée envisagée en semaine(s) : choix possible en 1 et 16 semaine(s)

Durée envisagée

 semaine(s)

- Participants à l'élaboration du PPRE : tous les participants à l'élaboration du PPRE sont renseignés ici en saisissant les nom et prénom ainsi que la fonction parmi les choix ci-dessous :

Directeur / Chef d'établissement

Professeur

Élève

Responsables légaux

S'il s'agit d'un professeur du second degré on précisera la discipline.

4.4 2^{ème} étape : Points d'appui

Tout ce que maîtrise l'élève en termes de savoirs et savoir-faire susceptibles de lui permettre de dépasser une difficulté. Compétences maîtrisées (en référence aux programmes et au socle commun).:

[← Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires **Points d'appui** Difficultés Mise en oeuvre

Identification des points d'appui | Afin d'indiquer les points d'appui de l'élève, veuillez d'abord sélectionner un domaine ou une discipline puis un sous domaine parmi ceux proposés ci-dessous. Enfin, vous pouvez compléter votre choix en cochant les libellés correspondants.

Points d'appui

① Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.

Domaine / discipline n°1

Domaine / discipline n°2

Domaine / discipline n°3

Il est possible de renseigner des points d'appui parmi ceux-ci-dessous pour 3 domaines et disciplines différents :

Méthodes et outils pour apprendre
Formation de la personne et du citoyen
Français, histoire géographie et langues vivantes étrangères
Mathématiques et sciences
Activités artistiques et EPS

En fonction des domaines sélectionnés des sous-domaines sont proposés.

Exemple : les sous-domaines proposés pour le domaine « Méthodes et outils pour apprendre »

Points d'appui

① Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.

The screenshot shows a form titled 'Points d'appui'. At the top, there is a dropdown menu labeled 'Domaine / discipline n°1' with the selected option 'Méthodes et outils pour apprendre'. Below this, the text 'Veuillez sélectionner un sous-domaine' is displayed. There are two radio button options: 'Gestion de la tâche et autonomie dans le travail' (unselected) and 'Attention et mémoire' (selected).

En fonction des sous domaines sélectionnés des libellés sont proposés.

Exemple : les libellés proposés pour le sous domaine « Attention et mémoire ».

The screenshot shows the same form as above, but now with the 'Attention et mémoire' sub-domain selected. Below the sub-domain selection, the text 'Veuillez sélectionner des libellés' is displayed. There are seven checkbox options: 'Sélectionne l'information pertinente d'une consigne' (unselected), 'Maintient son attention dans la durée' (checked), 'Mémorise les faits numériques' (unselected), 'Mémorise une poésie' (unselected), 'Mémorise une leçon courte' (unselected), and 'Autre(s)' (unselected).

4.5 3^{ème} étape : Les difficultés

La 3^{ème} étape consiste à identifier les difficultés :

[< Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui **Difficultés** Mise en oeuvre

Identification des difficultés

Afin d'indiquer les difficultés de l'élève, veuillez d'abord sélectionner un domaine ou une discipline puis un sous domaine parmi ceux proposés. Enfin, vous pouvez compléter votre choix en cochant les libellés correspondants. Vous pouvez indiquer jusqu'à trois domaines ou disciplines pour lesquels l'élève rencontre des difficultés.

Difficultés

ⓘ Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.

Domaine / discipline n°1

Domaine / discipline n°2

Domaine / discipline n°3

[Retour](#)[Enregistrer](#)[Suivant](#)

Il est possible de renseigner des difficultés parmi ceux-ci-dessous pour 3 domaines et disciplines différents :

Méthodes et outils pour apprendre
Formation de la personne et du citoyen
Français, histoire géographie et langues vivantes étrangères
Mathématiques et sciences
Activités artistiques et EPS

En fonction des domaines sélectionnés des sous-domaines sont proposés.
En fonction des sous domaines sélectionnés des libellés sont proposés.

Exemple :

- les sous-domaines proposés pour le domaine « Méthodes et outils pour apprendre » et les libellés proposés pour le sous domaine « Gestion de la tâche et autonomie dans le travail ».

The screenshot shows a web interface for selecting domains and sub-domains. At the top, there is a dropdown menu labeled "Domaine / discipline n°1" with the selected option "Méthodes et outils pour apprendre". Below this, there is a section titled "Veuillez sélectionner un sous-domaine" with two radio button options: "Gestion de la tâche et autonomie dans le travail" (which is selected) and "Attention et mémoire". Below that, there is a section titled "Veuillez sélectionner des libellés" with four checkbox options: "Entre avec difficulté dans la tâche", "A des difficultés à travailler seul", "Autre(s)" (which is selected), and "Ne parvient pas à exécuter la tâche dans le temps imparti" (which is selected). Below the checkboxes, there are three text input fields, each labeled "Veuillez préciser".

4.6 4^{ème} étape : La mise en œuvre

La 4^{ème} étape consiste à définir la mise en œuvre :

Le programme est personnalisé parce qu'il est adapté à un élève particulier, mais les actions qu'il coordonne et auquel il donne cohérence peuvent se réaliser au sein de la classe ou dans des groupes d'élèves qui ont les mêmes besoins. La mise en œuvre du programme personnalisé ne conduit pas à isoler un élève ou à le marginaliser par rapport à ses camarades.

- Les personnes mobilisées dans le cadre du PPRE : le choix se fait parmi les acteurs ci-dessous :
 - Équipe pédagogique
 - Professeurs du RASED
 - Psychologue de l'éducation nationale
 - Partenaires extérieurs
 - Autres

Des précisions seront demandées en cas de sélection d'une équipe pédagogique, de partenaires extérieurs ou autres.

Les objectifs – il est possible de renseigner jusqu'à 3 objectifs et pour chacun d'entre eux seront précisés les compétences à travailler, les actions menées en classe, les actions menées hors de la classe (réseau et / ou partenaires) et le bilan – Progrès constatés à l'issue de la période.

Objectif n°1

The form is titled 'Objectif n°1' and contains the following sections:

- Intitulé de l'objectif n°1**: A text input field containing 'Intitulé objectif n°1'.
- Compétences à travailler**: A large empty text area with '...' at the bottom.
- Actions menées en classe**: A large empty text area with '...' at the bottom.
- Actions menées hors de la classe (réseau et / ou partenaires)**: A large empty text area with '...' at the bottom.
- Bilan - Progrès constatés à l'issue de la période**: A large empty text area with '...' at the bottom.

+ Ajouter un objectif

- Les aménagements et adaptations : les méthodes et outils pour apprendre, la formation de la personne et du citoyen et les disciplines pour les écoles élémentaires et le second degré sont renseignées ici.

Maternelle :

[← Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés **Mise en oeuvre**

Personnes mobilisées
Aménagements et adaptations

Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen
Organisation spatiale temporelle et matérielle	
Communication	
Adaptations méthodologiques	

[Retour](#) [Enregistrer](#) [Finaliser le PPRE](#)

Pour le cycle 1, deux items sont proposés. : Méthode et outils pour apprendre et formation de la personne et du citoyen. Dans chaque lame, une « coche » permet d'inscrire des aménagements et adaptations non listés.

Élémentaire :

[← Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés **Mise en oeuvre**

Personnes mobilisées
Aménagements et adaptations

Méthodes et outils pour apprendre	Formation de la personne et du citoyen	Disciplines
Organisation spatiale temporelle et matérielle		
Communication		
Adaptations méthodologiques		

[Retour](#) [Enregistrer](#) [Finaliser le PPRE](#)

Pour les cycle 2 et 3, un onglet « discipline » propose des aménagements et adaptations pédagogiques spécifiques à chaque discipline.

Second degré :

[< Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés **Mise en oeuvre**

Personnes mobilisées
Aménagements et adaptations

Méthodes et outils pour apprendre

Formation de la personne et du citoyen

Disciplines

Organisation spatiale temporelle et matérielle

Communication

Adaptations méthodologiques

Enregistrer

Retour

Finaliser le PPRE

- Les méthodes et outils pour apprendre : l'organisation spatiale temporelle et matérielle, la communication et les adaptations méthodologiques sont définies ici parmi une liste d'actions.
- La formation de la personne et du citoyen : Une liste d'actions à effectuer est définie ici concernant l'éducation civique.

[< Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés **Mise en oeuvre**

Personnes mobilisées et objectifs
Aménagements et adaptations

Méthodes et outils pour apprendre

Formation de la personne et du citoyen

Disciplines

Formation de la personne et du citoyen

Enregistrer

Retour

Finaliser le PPRE

- Les disciplines : Une liste d'actions à effectuer est définie ici concernant les disciplines ci-dessous :

[< Quitter la création du PPRE](#)

CRÉER UN PPRE

Informations préliminaires Points d'appui Difficultés **Mise en oeuvre**

Personnes mobilisées et objectifs

Aménagements et adaptations

Méthodes et outils pour apprendre

Formation de la personne et du citoyen

Disciplines

| Français, histoire, géographie et langues vivantes étrangères ▼

| Mathématiques et sciences ▼

| Disciplines artistiques et EPS ▼

Enregistrer

Retour

Finaliser le PPRE

4.7 Finalisation du PPRE

En finalisant le PPRE, il ne sera plus possible de le modifier. Il est à ce stade encore possible de le modifier en cliquant sur Poursuivre.

Finaliser le PPRE

Souhaitez-vous finaliser la création de ce document ?
En confirmant, aucune modification ne pourra être apportée.

Finaliser

Annuler

Une fois finalisé, le PPRE est consultable au niveau du livret :

PAGE RÉCAPITULATIVE - NOM PRÉNOM

Enseignant Responsable : Nom Prénom

Gérer le livret

Informations de l'élève

Numéro de livret : XXXXXXXX
Nom : Lorem Ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing
Prénom : Lorem Ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing
Date de naissance : JJ mois AAAA
Etablissement : Lorem Ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing
Classe : Lorem Ipsum dolor sit amet consectetur adipiscing
Date de création : JJ mois AAAA
Téléphone : XXXXXXXXXX
Courriel : xxxxxxxxxxxx@xxxxxxxx.xx

[Consulter >](#)

Aménagements pédagogiques sélectionnés

- Veiller à la lisibilité et à la clarté de l'affichage
- Proposer à l'élève des outils d'aide (cache, règle, etc.)
- Donner des supports de travail ou d'exercices déjà écrits (QCM par exemple)
- Mettre en place un tutorat par l'intermédiaire d'un élève qui lit à voix haute les consignes
- Fournir à l'élève des moyens mnémotechniques
- Autoriser le recours aux différents outils utilisés habituellement

[Voir ou modifier les aménagements pédagogiques >](#)

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève




Possibilité de visualiser le PPRE ou de le télécharger au format pdf

Programme personnalisé de réussite éducative

Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) est un plan d'actions individualisées mis en place pour chaque élève qui rencontre des difficultés dans sa scolarité. Il peut être mis en place également pour l'élève qui risque de ne pas maîtriser le niveau suffisant du socle de connaissances et de compétences.

PPRE

PPRE
Créé le : JJ mois AAAA



[Renouveler >](#)

4.8 Que faire après

Une évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE. Elle permettra de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite.

Dans ce dernier cas, l'évaluation permettra de réviser les objectifs et d'introduire de nouvelles actions ou partenariats. À titre d'exemple, un élève dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages pourra bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé prévu à l'article L311-7 du code de l'éducation après avis du médecin de l'éducation nationale.

Pour réaliser ce suivi, les équipes éducatives, sous l'impulsion du directeur d'école, du chef d'établissement ou du coordonnateur désigné, doivent mettre en place à minima les éléments suivants :

- fiche(s) de compétences pour chaque élève ;
- réunions de suivi régulières, visant à évaluer et adapter le dispositif au fil de l'eau ;
- bilan de fin de période afin d'évaluer, pour chacun des élèves, les progrès réalisés pour chaque compétence travaillée dans le cadre du PPRE.

Important : le PPRE ainsi créé sera consultable par les enseignants concernés.

Il sera également possible de renouveler le PPRE ou encore de demander un plan d'accompagnement personnalisé si les difficultés de l'élève persistent.